



REPUBLIQUE GABONAISE
Union - Travail - Justice

Première réunion du Comité d'Orientation Stratégique relative à la Conversion de créances de la France en faveur du Gabon : 60,4 millions d'euros, soit 39,6 milliards de FCFA, pour le développement durable des écosystèmes forestiers.

Communiqué de presse

Lors de sa visite au Gabon au mois de juillet 2007, le Président de la République Française, Son Excellence Monsieur Nicolas SARKOZY, avait annoncé une conversion de dettes de 60,4 millions d'euros, soit 39,6 milliards de FCFA en faveur de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes forestiers gabonais. Cette décision, prise conjointement avec les autorités gabonaises, avait pour objectif de permettre une meilleure prise en compte, dans les priorités de la coopération franco-gabonaise, des enjeux multiples que représente aujourd'hui la gestion durable des écosystèmes forestiers au Gabon, à savoir :

1. le développement économique et social des populations gabonaises à travers la promotion d'activités économiques durables (filières bois, écotourisme, rémunération des services environnementaux...) pour garantir la diversification de l'économie souhaitée par Son Excellence El Hadj Omar BONGO ONDIMBA, Président de la République Gabonaise, Chef de l'Etat;
2. la préservation de l'extraordinaire biodiversité présente sur le territoire gabonais ;
3. la conservation de l'importante quantité de carbone stockée dans les forêts gabonaises afin de contribuer significativement à l'effort de la communauté internationale dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre responsables du changement climatique global.

Après la signature de l'accord de conversion de dettes le 29 janvier 2008 et le versement des premières échéances par le Gabon, la première réunion du Comité d'Orientation Stratégique (COS), organe paritaire de décision, s'est tenue à Libreville le 18 décembre 2008. Co-présidé par le Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche et de l'Aquaculture, Monsieur

Emile DOUMBA et l'Ambassadeur de France, Monsieur Jean-Didier ROISIN, le Comité d'Orientation Stratégique a retenu les orientations suivantes :

1. faire de ce dispositif, particulièrement souple et disposant de ressources financières prévisibles, un important instrument d'accompagnement de la politique sectorielle forêt-environnement du Gabon déclinée dans la lettre de politique sectorielle du 17 mai 2004 ;

2. élaborer, dès le début de l'année 2009, un programme de travail pour garantir l'instruction rapide des projets sur les thèmes prioritaires suivants :

- a) l'appui à la gestion durable de la filière bois au Gabon avec un effort accru sur la généralisation de l'aménagement dans les concessions forestières, la promotion de la transformation plus poussée des bois ainsi que celle des essences peu ou pas connues, l'amélioration de l'information sur le marché du bois et les enquêtes économiques tant au niveau national qu'international (Observatoire de la filière bois) ainsi que la promotion de la certification forestière dans les entreprises du secteur (FSC/PAFC) ;
- b) le développement économique de nouvelles filières liées à la valorisation durable des écosystèmes forestiers du Gabon dans un cadre de conservation de la biodiversité avec, d'une part, le développement de l'écotourisme à l'intérieur (et en dehors) des parcs nationaux et d'autre part, la valorisation des nouvelles opportunités offertes, au niveau international, par la rémunération des services environnementaux (marché du carbone, réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la déforestation et à la dégradation des forêts, etc.) ;
- c) le développement durable des filières économiques liées à la valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) (rotin, résine d'okoumé, produits phytopharmaceutiques, etc.) et une gestion durable de la filière viande de brousse ;
- d) l'amélioration des moyens nécessaires au développement de ces filières économiques à travers la formation professionnelle, la recherche (biotechnologie, mesures des flux de carbone, suivi de la dynamique des peuplements forestiers, etc.) et plus globalement, le renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs impliqués.
- e) l'amélioration de l'environnement institutionnel, juridique et fiscal nécessaire au développement durable des écosystèmes forestiers.

Un « fonds d'études et de préparation de projets » sera mis en place, dès le début de l'année 2009, pour permettre de réaliser rapidement les études de faisabilité nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets susceptibles de bénéficier d'un financement dans le cadre de ce dispositif.

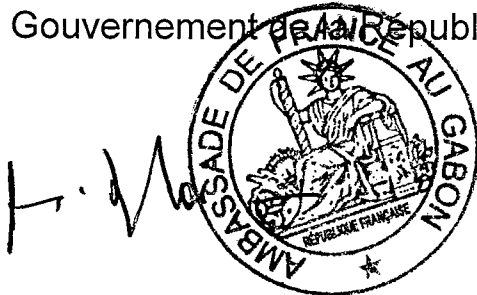
Fait à Libreville le 18 décembre 2008,

Pour le Gouvernement de la République Gabonaise,



Son Excellence Emile DOUMBA, Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche et de l'Aquaculture, Co-président du Comité d'Orientation Stratégique.

Pour le Gouvernement de la République Française,



Son Excellence Jean-Didier ROISIN, Ambassadeur de France au Gabon, Co-président du Comité d'Orientation Stratégique.